

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTRÉAL, VENDREDI 26 FÉVRIER 1897

No 26

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

Ça et là.

Assis ou debout. Dans l'Etat de New York, un membre de l'Assemblée Législative a présenté un projet de loi pour la création de tickets d'indemnité aux voyageurs des chemins de fer et tramways, qui ayant payé leur place, sont obligés de se tenir debout faute de sièges.

Le ticket remis par le conducteur au voyageur, donne le droit à un autre passage gratuit ou à une remise de moitié du prix du passage.

Que dirait la Compagnie des chars urbains de Montréal, si une pareille loi était votée à Québec ?

Si j'étais actionnaire de la Compagnie, une telle loi pourrait me déranger fortement, mais n'étant que client, elle m'obligerait beaucoup. N'empêche qu'il est assez fâcheux de payer pour être debout, bousculé, pressé, meurtri, autant que celui qui, tranquillement assis, se laisse bercer au gré des ressorts, en lisant son journal.

La Compagnie des chars urbains ne pourrait-elle réellement pas mettre un peu plus de voitures en service aux heures de reprise et de cessation du travail ?

Cie d'Assurance "British America." Une compagnie qui présente à ses actionnaires son soixante-troisième rapport annuel n'est pas jeune, elle a donc pu acquérir de l'expérience en affaires et en faire profiter ses clients.

Tel est le cas de la Compagnie d'Assurance "British America" qui, malgré la dureté des temps, paie à ses actionnaires \$52,500 de dividendes, soit 7 p. c. sur le capital et augmente en outre le montant de la garantie des porteurs de police.

Cette compagnie, une des meilleures et une des plus anciennes de

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, EDITEURS PROPRIETAIRES.

Chambre 101, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2317. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00

Canada et États Unis, un an 1.50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé

faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit

adressé au bureau même du jour.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

celles qui couvrent les risques d'incendie voit ses progrès en Canada s'accroître d'année en année. Son ancienneté est une preuve de sa force, elle a vu sombrer autour d'elle plus d'une rivale pendant qu'elle progressait sans cesse.

Le marchand sérieux qui n'accorde ses risques qu'à des compagnies bien notées ayant fait leurs preuves peut s'adresser en toute confiance à la "British America" qui a un passé non seulement long mais aussi des plus honorable. Cette compagnie outre les risques d'incendie couvre aussi ceux de transport par terre et par mer.

Refait L'épicier pesait du sucre pour la femme au bonnet teint en bleu quand l'homme à la redingote noire et à la cravate d'un blanc douteux, qui se tenait devant la porte depuis quelques minutes entra et déposa sur le comptoir une pièce de vingt-cinq cents :

—Je l'ai ramassé sur le plancher, juste au bord des marches, dit-il. Ce doit être à vous. Un quarter ou un millier de dollars, monsieur, c'est mon principe ; je ne veux rien qui ne soit à moi. Voilà l'argent.

L'épicier mit son large index sur la pièce et la repoussa au travers du comptoir.

— Mettez cet argent dans votre poche, mon ami, dit-il.

Mais, monsieur, vous ou un de vos commis pouvez l'avoir laissé tomber, et il a roulé jusque là. Ma devise a toujours été.....

Je crois, dit l'épicier, que vous avez emmenagé votre famille dans la maison en face, ce matin. N'est-ce pas vrai ?

— Oui, monsieur, c'est exact, et j'ai bien fait, car nous espérons faire de bonnes affaires.....

— Remettez immédiatement ce quarter dans votre poche. Il n'est pas à moi. Remettez-le dans votre poche et, quand votre femme viendra pour ses épiceries, souvenez-vous que toujours mes conditions sont *spot cash.* (Detroit Free Press.)

Prorogation du Parlement Un supplément de la *Gazette du Canada* au

nonce la prorogation du Parlement au 25 mars. L'incendie d'une partie des Edifices du Parlement motive cette mesure. Il faut s'incliner devant le cas de force majeure, mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter ce nouveau délai de convocation des chambres. C'est quinze jours de plus à attendre pour l'étude de nouveaux tarifs ; c'est à dire que l'incendie va prolonger les souffrances du commerce et de l'industrie—alors que tout devait être mis en œuvre pour les abrégées.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire un rapprochement. Nous avons vu à Montréal des incendies détruire de fonds en comble immeubles et marchandises de nos commerçants de gros, et cependant le lendemain même ils s'installaient dans un immeuble voisin, recevaient les ordres de leurs clients et les exécutaient.